LA VIE DU LIVRE À ROUEN SOUS LOUIS XIV (1643-1715)

PAR
JEAN-DOMINIQUE MELLOT
licencié ès lettres

INTRODUCTION

Il n'y a pas si longtemps, la vie du livre à Rouen sous l'Ancien Régime était encore dans l'ombre. Fragmentaires ou inédits, les travaux auxquels elle avait donné lieu ne laissaient pas soupçonner l'importance du phénomène-livre dans la capitale de la Normandie. L'étude de Jean Quéniart sur l'imprimerie et la librairie à Rouen au XVIIIe siècle (1969), puis le répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIe, entreprise menée à Rouen par Pierre Aquilon, ont levé le voile sur deux premières grandes époques du livre rouennais. Restait à reconstituer une pièce de choix dans ce puzzle d'histoire du livre: le règne de Louis XIV. On n'ignore pas qu'en cette période, deux villes considérables par leur population, Paris et Lyon, donnent à l'affaire-livre un rayonnement exceptionnel dans le royaume. Or les récentes recherches que Jean-Pierre Bardet a consacrées à Rouen aux XVIIIe et XVIIIe siècles (1983) ont assigné à cette ville le second rang dans la hiérarchie démographique française, précisément au milieu du XVIIe, avec 90 000 habitants. L'enjeu d'une enquête sur le rôle du livre, rouennais ou non, à Rouen s'en trouve du même coup revalorisé. « Comment faut-il concevoir producteurs, auteurs, vendeurs, acheteurs et lecteurs de livres à Rouen? » devient par là même une question dont l'intérêt engage, plus que la seule capitale normande, l'ensemble de l'histoire du livre français entre 1643 et 1715.

SOURCES

Pour répondre à cette interrogation, nous avons consulté un éventail de sources en grande partie inédites, tant à Rouen qu'à Paris. Il s'agit en effet des archives de la communauté des libraires et imprimeurs rouennais (registres 5E 483 à 490 aux Archives départementales de la Seine-Maritime), des registres d'«état-civil» des paroisses — du temple de Quevilly également - familières aux métiers du livre (entre 1600 et 1730, en particulier pour Saint-Lô, Notre-Dame de la Ronde, Saint-Jean, Saint-Godard et Saint-Nicolas à la Bibliothèque municipale de Rouen), de la série G des Archives de la Seine-Maritime (notamment G 3423 à 3464 pour les inventaires après décès des chanoines et chapelains de la cathédrale de Rouen entre 1630 et 1730). A Rouen encore, le fonds du tabellionnage puis les dépôts notariaux ont livré les premières séries d'inventaires après décès à partir de 1678: nous en avons exploité la substance dans l'étude des professionnels du livre et, par un dépouillement exhaustif sur quatre années (1678-1688-1698-1708), pour mesurer la pénétration du livre dans toutes les couches de la population rouennaise. Les ressources rouennaises ont été complétées par des sondages dans les fonds du parlement de Rouen (1 BP), du bailliage (4 BP), du tabellionnage et surtout par la liasse C145 des archives de l'intendant de la généralité de Rouen. A Paris, c'est aux manuscrits français de la Bibliothèque nationale que nous avons demandé l'essentiel de notre documentation: la statistique des privilèges et de la censure (fr. 16753-54, 21944-21950 et 21939-42), la statistique des envois de livres de la province et de l'étranger vers Paris (fr. 21897-21902). les volumineux dossiers de la collection Anisson (21813-22193), la police du livre à travers le fonds constitué par le commissaire Delamare (fr. 21739-49 tout spécialement). Les archives de la Bastille conservées à la Bibliothèque de l'Arsenal et le fonds du Contrôle général des finances aux Archives nationales (sous-série G7) ont permis d'éclairer les points les plus obscurs de la vie du livre rouennais. Enfin le repérage bibliographique et l'examen des livres imprimés à Rouen (consultés dans les grandes collections parisiennes, Bibliothèque nationale, Mazarine, Sainte-Geneviève, Arsenal, ainsi que dans les bibliothèques de Rouen et du Havre) ont donné lieu à la constitution d'un fichier représentant environ 5000 éditions rouennaises parues de 1630 à 1730.

A partir de la documentation présentée ci-dessus, il est possible de distinguer trois périodes nettement individualisées dans le déroulement de la vie du livre rouennais (1643-1670; 1670-1700; 1700-1715). Cette délimitation s'articule autour de deux tournants: vers 1670 et vers 1700. La première date correspond en effet à l'apparition d'une crise de production qui révèle brusquement les limites de l'édition rouennaise. La seconde marque très précisément la soudaine emprise du pouvoir central sur le redressement éditorial à Rouen. Mais derrière ces deux lignes de rupture on retrouve un cadre rouennais inchangé, du parvis de Notre-Dame au grand escalier du Palais, et une rare continuité familiale dans les professions du livre, qui donnent aussi à la vie du livre rouennais son

unité en ces années 1643-1715.

PREMIÈRE PARTIE

UN APOGÉE ET SES LIMITES (1643-1670)

La production du livre à Rouen au début du règne de Louis XIV, c'est d'abord l'affaire d'une communauté de métier extraordinairement touffue et entreprenante: deux cents à deux cent cinquante imprimeurs, libraires, relieurs et « maîtres à gages » ont placé leurs espoirs dans le développement illimité du livre à Rouen. Et l'on assiste encore, vers 1643, à l'entrée de nouveaux venus dans la corporation. Le groupe professionnel achève cependant de se fermer; l'interdiction de recevoir des apprentis, sans cesse reconduite après 1615. l'hostilité manifestée aux compagnons étrangers à Rouen, la structure très familiale de l'entreprise locale donnent au monde du livre rouennais sa consistance caractéristique. Du reste. ce milieu ne manque pas non plus de pittoresque. L'implantation des imprimeurs et des libraires dans la ville vaut qu'on s'y attarde: un panorama des quartiers, une carte et des listes professionnelles permettent de s'en faire une idée. Autour du centre vital qui s'est créé dans et autour du Palais de Justice au XVIe siècle, il v a place encore pour d'autres concentrations des travailleurs du livre: les abords de la paroisse Saint-Jean, haut lieu de l'édition populaire, le voisinage de l'archevêché et la paroisse Saint-Maclou, en perte de vitesse, enfin la « rue des Jésuites » et les alentours du

collège, en plein essor.

Ce groupe professionnel, sur lequel de vastes dépouillements à travers les registres paroissiaux permettent une approche prosopographique, vit du livre mais assure également le rayonnement de celui-ci. A cet égard, imprimeurs et libraires rouennais ont fait prévaloir des formules éditoriales peu banales qui autorisent une forte compétitivité. C'est ainsi que la pratique des éditions collectives vise à associer un maximum de professionnels aux parutions tout en réduisant les prix de revient. Entre-temps, le dynamisme de libraires-éditeurs de la religion réformée tels que Jean Berthelin ou Jacques Cailloué rend le livre rouennais audacieux: on découvre qu'aucun genre, aucun format, aucune langue, aucun marché même (Paris, l'Angleterre, les Pays-Bas) ne lui sont interdits. Nul doute que les autorités locales aient leur part dans ces développements prometteurs: grâce à la complaisance du bailliage et du Parlement, l'édition rouennaise en prend à son aise avec la législation des privilèges royaux, en principe indispensables pour tout ouvrage nouveau depuis 1566. Des règles bien particulières à Rouen régissent par ailleurs les possibilités de réimpression, tel le « registrement » sur le « livre de la communauté » des ouvrages dont le privilège est près d'expirer. Le dernier atout de l'édition rouennaise est de taille: Paris, à moins de trente lieues, apparaît non seulement comme le débouché naturel des impressions normandes mais aussi comme le commanditaire numéro un des typographes de Rouen. Symbolisée par l'association Pierre Corneille-Laurens Maurry, cette « manne parisienne» retombe en pluie sur les autres imprimeurs rouennais, si bien que leurs collègues libraires finissent même par s'alarmer de la priorité accordée aux offres de la capitale (assemblée extraordinaire de la communauté du 9 décembre 1654).

A la faveur de ces initiatives originales, la production rouennaise se situe d'emblée à un niveau appréciable: moyenne de quarante-sept éditions (de plus de quarante pages) par an, au moins de 1630 à 1669. On observe parallèlement une hausse globale de la valeur vénale des livres rouennais (d'après les ventes annuelles au profit de la communauté). Dans le même temps, l'étude proportionnelle des catégories du savoir révèle la nette prédominance des matières littéraires (40 à 50%) sur le domaine religieux (25 à 30%), l'histoire (8 à 14%), les sciences et arts (13%) et le droit (3 à 5%); un inventaire des titres permet de confirmer cette observation. Cela dit, l'approche de la production offre d'autres perspectives: la révélation d'un livre populaire, la maturité de l'expression française, la primauté des lectures de loisir, la relative jeunesse des textes proposés au public, enfin la précaire couverture juridique des impressions rouennaises (moins de 16% d'ouvrages parus sous privilège du Grand sceau).

Sur cette production, le verdict commercial est encore difficile à rendre. Le Catalogus de Jean Berthelin (1647) découvert à la British Library permet d'imaginer ce que « doit avoir » l'un des premiers libraires de la cité, tandis que le premier inventaire après décès de libraire (André Ango, 1650) que nous connaissions donne des « sortes » rouennaises une image plus modeste. Quelques indices suggèrent un courant d'importation provenant à la fois de Paris et des Pays-Bas. Malgré leur rareté, les témoignages sur l'exportation rouennaise à destination de la capitale dévoilent une pratique ancienne et bien rodée. Grâce aux ventes après décès de chanoines et chapelains, la portée de la librairie d'occasion nous est mieux connue; de même que les comptes des fabriques attestent le poids du

marché paroissial dans le commerce de détail.

Aussi bien la mise en place de structures éditoriales et de réseaux commerciaux conduit-elle à s'interroger sur la place qui revient au livre sur l'échiquier culturel rouennais. Étrangères au livre proprement dit, les impressions de moins de quarante pages ne sont pas toujours dénuées de message culturel; il en va de même pour les manuscrits consignés dans les inventaires. En dépit du respect qu'il impose, le livre ne parvient pas à embrasser toutes les manifestations d'une culture locale. Mais l'animation des rues et les farces populaires ne sont pas seules à lui échapper: dans les représentations du théâtre jésuite, les conversations de salon, l'assistance aux prêches, aux soutenances de thèses médicales et aux conférences, en somme dans le cadre le plus mondain de la sociabilité cultivée, le rôle du livre demeure apparemment discret. L'instruction progresse, du reste, mais implique-t-elle la généralisation du livre? Chez les jeunes gens de « bonne famille », l'étape du collège en favorise l'usage. Chez les enfants du peuple, en revanche, lecture ne signifie pas nécessairement livre. Du fait que 66 % des Rouennais et 41 % des Rouennaises sachent signer leur contrat de mariage en 1670, on ne peut pas non plus inférer que cette population ouvre des volumes imprimés.

Pour mesurer de façon plus juste la fortune du livre, il importerait de disposer dès cette époque d'une série d'inventaires après décès notariés. Pour la période 1643-1670, il faut se contenter du fonds des «répertoires de meubles» et «vendues après décès» de ressortissants de la juridiction capitulaire, chanoines et chapelains rouennais. Dans ce clergé cathédral,

ceux qui ne possèdent pas de livres sont de plus en plus rares. Il s'y constitue même de véritables bibliothèques. Toutefois, les volumes dont le titre nous est donné chez ces ecclésiastiques (44,4%) traduisent des lectures traditionnelles, professionnelles et latines (à 48,2%), à base de bréviaires, d'éditions bibliques et patrologiques. Ces limites posées, la possession du livre marque des points chez les membres du chapitre, surtout dans la dernière décennie envisagée (1660-1669); l'existence d'une riche bibliothèque cathédrale rendue publique dès les années 1630 confirme la faveur accordée à la lecture dans la capitale normande.

A partir de 1660 environ, l'apparition de certains phénomènes assombrit néanmoins la carrière du livre rouennais. Une émigration se fait jour parmi les maîtres imprimeurs ou libraires les moins établis. Au sein de la communauté se révèle un antagonisme protestants-catholiques. On assiste simultanément aux grands débuts du livre illicite et de la contrebande de librairie à ou par Rouen; il est commode de rendre les huguenots, plus en contact avec l'étranger, responsables de ces pratiques. En fait, tous se laissent tenter: Laurens Maurry va jusqu'à créer un style de contrefaçon inspiré des «elzeviers». Vers cette époque s'engage par ailleurs entre Parisiens et Rouennais une série de procès relatifs aux continuations de privilèges obtenues par les libraires de la capitale aux dépens des provinciaux. Avec la disparition de professionnels aussi illustres que David Ferrand, David du Petit-Val, Jacques Cailloué et Laurens Maurry, le sort commence à s'acharner sur l'édition locale, mettant un point final à un chapitre particulièrement faste de l'histoire du livre rouennais.

DEUXIÈME PARTIE

QUEL RECUL POUR LE LIVRE ROUENNAIS? (1670-1700)

C'est sous le signe d'une crise profonde que s'annonce pour les métiers du livre rouennais la seconde partie du règne de Louis XIV. Plusieurs lézardes ébranlent en effet la cohérence de la communauté rouennaise. En 1670, l'imprimerie et la librairie sont surpeuplées; leurs effectifs artificiellement gonflés par l'admission de tout jeunes «fils de maîtres» laissent se développer l'incompétence et la pauvreté. L'édition n'est plus assez dynamique pour faire vivre une pléthorique population de professionnels. On se dispute par conséquent le marché du «non-livre»: feuilles volantes, factums, «travaux de ville» et billets d'inhumation dont l'impression est libre de tout monopole et de toute permission. Confrontés à un avenir aussi peu radieux, beaucoup de jeunes maîtres préfèrent s'expatrier et louer leur savoir-faire, à Paris par exemple.

Dans ce contexte, la Révocation de l'Édit de Nantes est accueillie par la majorité catholique comme un soulagement. Mais la disparition des religionnaires ne tient pas ses « promesses » : personne ne prend la place des entreprenants libraires-éditeurs de la R.P.R. Les nouveaux convertis

demeurés à Rouen voient leur condition se dégrader, à l'image d'un Jean Lucas. Loin d'améliorer la situation des catholiques, abjuration et exil des protestants ne contribuent qu'à diminuer les possibilités de la collectivité. Un tableau de la communauté en 1687, quelques exemples tirés des premiers inventaires après décès de professionnels ainsi que le profil des revenus corporatifs permettent de mesurer la récession.

Pareil marasme ne manque pas de compromettre l'élan créatif des années 1630-1670. La « non-production » prend une part accrue dans la vie quotidienne des imprimeurs, libraires et relieurs rouennais: la « librairie de quartier » et les commandes de reliures constituent désormais un refuge. Dans le même temps, le chancelier finit par interdire au parlement de Normandie l'octroi de privilèges d'imprimer aux éditeurs de son ressort (octobre 1678). Mieux, il charge l'intendant de la généralité de Rouen de faire respecter l'exclusivité du Grand sceau, mettant un terme aux passe-droits de l'édition locale. L'interruption des impressions rouennaises pour la capitale (1676-1680) ajoute encore au désarroi.

Au creux des années 1681 à 1694, la production annuelle ne dépasse pas vingt-cinq éditions, atteignant même en 1688 un minimum record de seize. Certaines affaires de malfaçon débattues par la corporation mettent à l'ordre du jour la baisse de la qualité, tandis qu'une « banalité provinciale » menace l'édition rouennaise. A la faveur de la crise, les impressions religieuses deviennent les plus courantes (35 à 41 %), reléguant les publications littéraires au second rang (25 %); le « livre professionnel » finit par l'emporter sur les lectures de loisir et de curiosité dans la production rouennaise. C'est au livre religieux qu'il appartient en cette période d'assumer l'essentiel des initiatives (dévotion, controverse). Pour assurer le relais des romans et des pièces de théâtre en déclin, l'édition rouennaise ne trouve d'autres genres littéraires à promouvoir que les classiques et les ouvrages scolaires destinés au collège. Grâce en particulier à l'hagiographie et au passé religieux, les matières historiques occupent à la fin du XVIIe à Rouen une place plus conforme à celle que leur assigne le modèle parisien. Mais sciences et techniques n'alimentent plus qu'une production stéréotypée et en net recul.

La dépression des années 1670-1699 fait tout de même apparaître d'encourageantes contreparties: la permanence d'un important réservoir d'auteurs locaux (37 à 45% de Normands sont à l'origine des titres parus à Rouen), une majorité de «jeunes éditions» et un roulement rapide des titres, la croissance des parutions illicites (de 18 à 34% entre 1670 et 1699) prouvent que l'esprit d'entreprise se maintient à Rouen en dépit de conditions peu propices. Si elles altèrent la portée des statistiques, les fraudes d'impression préservent l'initiative éditoriale. De multiples témoignages, tirés notamment d'enquêtes policières dues au commissaire parisien Delamare, permettent de reconstituer de façon vivante les réseaux clandestins de Rouen à Paris, les livres et les (nombreux) participants de ces fraudes. Besogneux ou fortunés, isolés ou en «équipe», «amateurs» ou experts, les délinquants du livre inventent à Rouen une nouvelle solidarité

professionnelle.

L'extrême fin du XVII^e siècle voit ainsi la reconstruction d'un capital d'initiative entamé par la crise. Un temps déconcerté par le retrait des

protestants, le corps des libraires prend bientôt en main le destin de l'édition. Entraîné par de jeunes révélations telles que J.-B. Besongne, un groupe de libraires se lance dans l'édition, ouvre des ateliers et rajeunit le répertoire rouennais. Contrôlant à la fois l'amont (impression) et l'aval (vente), ces nouveaux «imprimeurs-libraires» contribuent à restaurer le rayonnement du livre rouennais. Le trafic de librairie avec la capitale recouvre son ampleur; les premiers documents douaniers en font foi à partir de 1696. Ce courant d'exportation à destination de Paris apparaît d'autant plus fort et régulier qu'il se double d'une contrebande à grande échelle: un rapport détaillé de l'intendant de Rouen au Contrôle général des finances dévoile en 1688 la minutieuse organisation de ce négoce interlope. Plus audacieuse, la nouvelle génération d'éditeurs rouennais reconquiert par là même une certaine intimité avec les auteurs, ceux en tout cas qui entendent aborder les thèmes les plus sujets à caution. Les exemples de Boisguilbert, du P. Daniel et de Fr. Gacon illustrent à merveille cette compromettante familiarité. Si, en fin de compte, l'avènement des libraires aux postes-clés permet la réhabilitation d'une édition menacée de provincialisme, c'est en consacrant de nouveaux genres, plus « actuels » et plus brûlants. Le bilan de la production à l'extrême fin du XVIIe siècle (plus de soixante ouvrages parus en 1698) démontre que le redressement éditorial rouennais est au prix de pratiques aussi peu avouables que l'impression et la librairie clandestines (en 1690-1699, plus d'un tiers de la production repérée est illicite).

A Rouen même, sous quel jour se présente l'évolution du public vis-àvis du livre? L'ouverture d'un séminaire diocésain concentre une nouvelle clientèle mais les niveaux supérieurs de l'enseignement à Rouen appartiennent depuis longtemps aux Jésuites, à travers le collège (près de deux mille élèves pendant tout le XVIIe siècle), le séminaire Joyeuse et le noviciat : l'attachement à l'éducation prodiguée par les Pères est un acquis de longue date dont témoigne le jeune Fontenelle après ses oncles Corneille. L'événement scolaire majeur de ce XVIIe siècle finissant est en fait peu perceptible: l'instruction populaire progresse à grands pas. L'œuvre d'Adrien Nyel a permis à l'école de revenir dans les quartiers déshérités; elle gagne bientôt les banlieues. Le dévouement des congrégations féminines double ces établissements d'écoles de filles. Les prescriptions de l'archevêque Jacques-Nicolas Colbert, bien observées dans les campagnes du diocèse. généralisent l'appareil scolaire rural. Toutes ces conquêtes éducatives ne coïncident pas ipso facto avec le triomphe du livre, mais elles concourent à la constitution de son nouveau public.

Cette population de lecteurs, les premières séries d'inventaires après décès la présentent déjà fournie en 1678 (46 % de personnes possédant des livres). Et les résultats des deux autres années de sondage confirment approximativement ce taux élevé. Mais toutes les couches de la société rouennaise ne prêtent pas au livre le même intérêt. Élites traditionnelles, le clergé et la noblesse détiennent de véritables collections. Leurs inventaires (10 à 11 % des observations) renferment plus de 60 % des volumes recensés au cours du sondage. Si le livre est encore peu présent chez les artisans, les boutiquiers et les « marchands bourgeois », les bibliothèques de la « bourgeoisie à talents », composée des professions juridiques et médicales, comptent déjà une moyenne de quarante à cinquante volumes.

Chez les « nouveaux lecteurs », le notaire inventorie une sorte de « minimum universel »: le Nouveau Testament et la Vie des saints chez les catholiques, la Bible et les Psaumes chez les réformés. C'est sur ce fondement que se construisent les collections les plus modestes; elles élargissent cette base en direction du livre dévot puis des ouvrages utilitaires ou professionnels; les disciplines historiques retiennent les plus curieux. Mais l'accès à la culture classique et à la littérature, l'intérêt pour les domaines savants de la patrologie ou de l'histoire religieuse sont réservés aux dilettantes et aux érudits appartenant à la noblesse et au clergé cathédral. Chez ce dernier, l'emprise des lectures religieuses et traditionnelles sort grandie du dépouillement des trente-trois inventaires capitulaires rédigés entre 1670 et 1699: 59 % des titres mentionnés ressortissent au domaine latin, 55 % aux disciplines religieuses au sens strict. Dépositaires du savoir officiel mais aussi curieux de tout, les premiers présidents au Parlement ont investi leurs bibliothèques d'un rôle de représentation. Abondantes (907 à 2437 volumes), ces collections défendent autant les valeurs autorisées de l'Église et de la monarchie qu'elles sacrifient au goût d'amateur de leurs possesseurs. En définitive, le livre compte à Rouen deux foyers symboliques: le collège et les écoles gratuites du Bureau des pauvres. Ces deux institutions résument en quelque sorte la double culture livresque qu'a fini par engendrer le développement de l'instruction. Qu'une telle bipolarisation annonce une société figée incapable de créer une quelconque communauté de lecture, cela reste difficile à trancher. Toujours est-il que cette double direction (perceptible au niveau de la production comme par le bilan des inventaires après décès) porte le témoignage le moins contestable sur les conquêtes du livre.

TROISIÈME PARTIE

UNE «NOUVELLE DONNE» (1700-1715)

Les difficultés de la fin du XVII^e siècle ont suscité une réaction salutaire de la part des métiers du livre rouennais. Au début du XVIII^e, la conjoncture laisse présager un avenir plus serein pour la corporation. Cela dit, c'est également en cette période que le contrôle du pouvoir central (du chancelier Pontchartrain et de sa Direction de la Librairie par l'entremise de l'intendant de Rouen) fait brusquement irruption dans la vie du livre rouennais. Pour parvenir à la réforme et à la surveillance de la production, l'administration entend d'abord normaliser la profession. Elle fait procéder à une enquête (1700-1701) à laquelle la communauté rouennaise finit par se plier non sans tricherie. Au vu des résultats, il apparaît que l'imprimerie de la cité normande est mal armée: les maîtres du métier sont encore trop nombreux (cent trois déclarés et environ quatrevingts « invisibles ») pour le matériel: cinquante-cinq presses et vingt-huit ateliers. Une série de mesures émanant de la Chancellerie vise à y mettre bon ordre. On assiste à la suspension du régime électif des représentants

de la communauté, auxquels l'intendant substitue définitivement un syndic nommé en 1710. Malgré les résistances locales, le corps des imprimeurs est soumis à un contingentement: après avoir prétendu réduire les effectifs à dix-huit entrepreneurs typographes, le pouvoir admet en 1709 l'exercice de vingt-sept maîtres « sans tirer à conséquence ». Bien plus, l'accès à la maîtrise est désormais soumis au bon vouloir du Conseil du roi. La généralisation du système des privilèges parachève cette reprise en main: toute impression ou réimpression doit faire l'objet d'une permission (non exclusive) ou d'un privilège (conférant un monopole) du Grand sceau. Cette obligation, instituée par les lettres patentes du 2 octobre 1701, comporte pour corollaire la présentation des manuscrits ou des copies à un corps de censeurs désignés par le chancelier. Cependant la relative incohérence des décisions censoriales (étude statistique sur les trois cent quatorze titres soumis aux censeurs de 1702 à 1715) laisse planer le doute sur le respect de la nouvelle législation. La fin d'une communauté autonome, l'individualisation des privilèges, la compétition instaurée entre les candidats aux places vacantes produisent l'effet prévisible: rupture des solidarités locales, disparition progressive des maîtres ouvriers (ou « à gages ») et concentration des presses favorisent l'éclosion d'un timide capitalisme. L'entreprise rouennaise est peu à peu remodelée sur l'exemple parisien. Au sein de la profession, les clivages s'en trouvent accentués. Les spécialités les plus modestes (relieurs, libraires étalants) accroissent leurs effectifs tandis que les grands chess d'entreprise (J. B. Besongne ou Antoine Maurry) gagnent en aisance, ce dont témoignent inventaires après décès et contrats de mariage.

Les réformes engagées par la royauté pèsent sur la production rouennaise. Pourtant, malgré la réduction du nombre des maîtres et une censure dissuasive, le redressement éditorial entrevu à la fin du XVIIe siècle ne semble pas compromis. Cent trente-cinq ouvrages paraissent à Rouen en 1700; sans être aussi élevé qu'en ce millésime, le niveau des dernières années du règne de Louis XIV retrouve et dépasse les meilleurs résultats du siècle précédent (moyenne de soixante-deux parutions par an en 1700-1709, de quarante-cinq en 1710-1719). D'autres indices, tel le montant annuel de la vente des copies au profit de la communauté, laissent bien augurer de la reprise. La représentation des divers genres dans le répertoire rouennais n'enregistre toutesois aucun changement majeur : les lectures religieuses (de dévotion pour près de 38%) concentrent plus de 40 % des impressions connues; la proportion d'ouvrages littéraires plafonne à 26 %, tandis que l'histoire (17 %) et le droit (8 %) affermissent leurs positions aux dépens des sciences et arts. C'est ailleurs qu'il convient de chercher les réelles évolutions, dans la politique même de l'édition rouennaise. Désavantagés par le nouveau régime d'impression, les professionnels du livre n'hésitent pas à faire prévaloir une «double production». Derrière une production licite de façade se cache en effet une masse ahurissante de publications illégales (40 % au bas mot, sans préjuger des ouvrages dont on ignore encore l'existence). A quoi tient cette dynamique de fraude? Le chancelier veut croire que la pauvreté de quelques uns est à son origine. Mais l'examen des titres et des genres promus par cette édition souterraine met en évidence d'autres motifs. D'aucuns, tels Claude

Jore et François Vaultier, ont misé sur un livre critique ou licencieux, à base de controverse religieuse, de contestation politique et sociale et de « galanterie ». Ce choix se conçoit eu égard au goût du public d'une part, à la rigueur censoriale de l'autre. Lors de sa dernière détention à la Bastille (1714-1715), Claude Jore invoque même le programme « patriotique » qui a présidé à l'extension de l'entreprise illicite: «faire travailler nos ouvriers », « détruire le commerce des Hollandois ». Par la fraude. d'autres entendent dénoncer l'inadaptation d'un système qui contraint les mêmes livres populaires à repasser sans cesse devant la censure. Or, comme nous l'apprend une requête adressée au chancelier en 1708, les « trois quarts » des professionnels du livre sont employés à de semblables impressions. En ce début de XVIIIe siècle, la poussée conjointe du livre populaire et du livre interdit oblige enfin le pouvoir à prendre conscience de la réalité de l'édition provinciale. Pour éviter la rupture sans démentir ouvertement leur œuvre législative, les responsables de la Librairie inaugurent à Rouen un « droit des livres » pour le moins paradoxal. Grâce à l'artifice des « permissions tacites» (à partir de 1709), l'abbé Bignon, directeur de la Librairie, se réserve de cautionner secrètement la parution à Rouen de certains ouvrages licencieux. Parallèlement, le principe de la «permission générale» établit une fois pour toutes en 1709 la liste des titres populaires admis à reparaître « sans nouvel examen » dans la capitale normande. En dépit des mesures dérogatives prises en leur faveur, imprimeurs et libraires rouennais ne tardent pourtant pas à s'estimer joués: sous prétexte de contrôler leur production, l'administration « retouche », élimine certains titres, menace en somme de dénaturer un répertoire qui a fait ses preuves auprès du public. Si, en fin de compte, la tentative de « récupération» du livre marginal se solde par un échec pour les autorités, du moins ce bref épisode (1709-1715) révèle-t-il au grand jour la double politique de la librairie rouennaise.

Des possibilités commerciales accrues dictent le développement de ce double jeu. En amont de la Seine, le débouché parisien est plus primordial que jamais. Entre 1700 et 1715, Rouen dispute âprement à Lyon le rang de premier exportateur en direction de la capitale, comme l'atteste la statistique des envois de livres de la douane à la chambre syndicale des libraires parisiens. Les rapports entre Paris et Rouen demeurent néanmoins contrastés. Les Parisiens intéressés au trafic clandestin rouennais seraient enclins à la complaisance lors de la «visite des livres». En revanche, le fait d'être exclus de ce négoce lucratif porte les autres à multiplier les saisies. Les résultats aberrants de celles-ci rendent compte de cette attitude contradictoire. Au surplus, dénonciations et interrogatoires policiers nous laissent supposer l'ampleur et l'organisation de l'exportation frauduleuse vers Paris. A plus forte raison le rôle de Rouen dans les échanges avec l'étranger semble-t-il équivoque.

Quels interdits n'est-on pas prêt à braver pour assurer la diffusion du livre! A Rouen même, la croissance du marché du livre est d'une telle conséquence, en ce début de XVIII^e siècle, que tous les risques valent d'être courus pour le satisfaire. Dans la ville, dans son diocèse, les progrès de la scolarisation mettent le livre entre les mains des enfants. La multiplication des initiatives charitables, celles en particulier des Frères des écoles

chrétiennes de J.-B. de la Salle depuis 1704-1705 à Rouen, fait de la cité normande l'une des villes les plus alphabétisées du royaume. C'est ainsi que vers 1710, 73 % des Rouennais et 55 % des Rouennaises peuvent signer leur contrat de mariage. Un sondage sur les inventaires après décès de 1708 donne à ces progrès leur traduction en termes de livres: à cette date. 59 % des personnes concernées possèdent au moins un volume. La présence du livre est toujours aussi constante et abondante dans les intérieurs du clergé et de la noblesse. Mais force est de constater qu'elle s'accentue dans d'autres couches socio-professionnelles: bourgeois et marchands, gens de métier même. Les contenus ne changent guère, la quantité moyenne des volumes possédés aurait plutôt tendance à diminuer; le livre devient néanmoins une réalité culturelle de plus en plus partagée. Et c'est peut-être en cela que consiste l'enseignement essentiel de la période, l'accroissement des collections canoniales ou le prestige d'une bibliothèque de premier président (celle de Ch.-Fr. de Montholon en 1703, en l'occurrence) ne faisant que confirmer la diffusion massive du livre à la fin du règne de Louis XIV.

CONCLUSION

S'il fallait illustrer la continuité de la vie du livre à Rouen de 1643 à 1715, il serait commode de choisir le nom d'une «famille du livre» (Maurry, Besongne, Machuel, Vaultier...) ou d'un « quartier du livre » (le Palais, Saint-Jean, la rue des Jésuites). De fait, c'est en ces noms que se réalise le mieux l'unité de la période. Mais à l'intérieur de ce cadre familial et topographique, que de mutations! En trois étapes, les données de la «chaîne du livre» (du producteur au lecteur) ont été complètement renouvelées. La communauté archaïque, pléthorique mais solidaire a fait place à une entreprise individuelle classique; la fantaisie des initiatives éditoriales a abdiqué devant l'« efficacité » d'une double politique d'édition plus à l'écoute du marché et plus rebelle à l'absolutisme des autorités. Le fin mot de ces transformations, c'est pourtant à l'évolution du public qu'il faut le demander. Accoutumée au XVIIe siècle à une population de lecteurs composée avant tout de nobles, d'officiers et d'ecclésiastiques. l'édition rouennaise a su répondre sans déchoir à l'élargissement considérable de l'audience du livre au cours du règne de Louis XIV. Cet équilibre, cette adaptation progressive du produit au lecteur font des années 1643-1715 la période sans doute la plus complète de l'histoire du livre à Rouen.

ANNEXE

Quatre tableaux: répertoire des imprimeurs-libraires de Rouen pour les années 1643, 1660, 1670 et 1687.

